



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 28 janvier 2022
Compte Rendu

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit janvier, à 09 Heures 00, à MELESSE (salle des Iris - Mairie), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Sens-de-Bretagne</u>	MOREL Gérard à partir du point 11	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué

Absents :

<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard jusqu'au point 10

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD Jacques

Le point 12 est retiré de l'ordre du jour

Validation des PV des 18 novembre et 10 décembre 2021 à l'unanimité.

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Bourdonnais - La Mézière - Vente de terrain - Projet SAS DEF</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide la cession d'un terrain nu à bâtir de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, dont l'emprise foncière se fait pour partie sur la parcelle cadastrée section AM n°72 d'une plus grande superficie, pour une surface totale estimée à 1 524 m², au profit de la SAS DEF,</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
2	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA La Bourdonnais - Rachat de la parcelle AM71(p) auprès de l'EPF Bretagne par la SAS DEF</p> <p>Décision du bureau communautaire : Autorise l'EPF Bretagne à céder le bien cadastré AM001p, situé sur la commune de La Mézière, à l'acquéreur sus-désigné, à savoir la SAS Groupe DEF</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
3	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA LA Bourdonnais - La Mézière - Vente de terrain - Lot 20</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide la cession du lot 20 de la ZA La Bourdonnais située à La Mézière et dont l'emprise foncière se fait sur la parcelle cadastrée section AM n°140 d'une plus grande superficie, pour une surface totale estimée à 2 481 m², au profit de la SARL Foncière AALTO</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
4	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL CZC - Montreuil-le-Gast</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide une subvention 2 064 € au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
5	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EURL Sylvain DUPRE - Sens de Bretagne</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide une subvention 1 377,61 € au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
6	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SAS AJC Menuiserie - MELESSE</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide une subvention 1 478,87 € au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>

7	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL JKEKM / Restaurant Les Ajoncs - Sens-de-Bretagne</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide une subvention 7 500 € au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
8	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EURL FLOMAEL / L'épicerie par Fleur - La Mézière</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide une subvention 7 500 € au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
9	<p>Technique Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Marché 2022/2023 d'entretien des espaces naturels - Attribution</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue le marché aux entreprises suivantes : Lot 1 : entreprise Morel & Fils pour un montant total de 14 470,00 € HT Lot 2 : société Epivert pour un montant total de 17 968,00 € HT Lot 3 : chantier d'insertion Ile & Développement pour un montant de 37 176,90 € HT. Lot 4 : chantier d'insertion Ile & Développement pour un montant 15 860,86 € HT.</p>	<p>Unanimité POUR : 12</p>
10	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Fonds de concours 2021 - Feins</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide le versement d'un fonds de concours de 3 882,14€</p>	<p>Unanimité POUR : 11 Pas de participation au vote : 1 Monsieur Alain FOUGLÉ</p>

Arrivée de Monsieur Gérard MOREL

11	<p>Urbanisme Rapporteur : Isabelle LAVASTRE</p> <p>Convention d'accès au service ADS - Megalis - Modification 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : Autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion au service d'instruction des autorisations de droit du sol avec Mégalis</p>	<p>Unanimité POUR : 13</p>
12	<p>Petite Enfance Rapporteur : Noël BOURNONVILLE</p> <p>Marché de révision du schéma Petite Enfance - Attribution</p> <p>Décision du bureau communautaire : Ce point est retiré de l'ordre du jour</p>	<p>REPORT</p>